ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

oeuvres d'art

Question écrite n° 48405

Texte de la question

M. Léonce Deprez soulignant auprès de Mme la ministre de la culture et de la communication l'intérêt et l'importance des travaux de la mission Mattéoli, remis au Premier ministre le 17 avril 2000, à l'égard de la spoliation des juifs de France, lui demande la suite qu'elle envisage de réserver à la proposition tendant à ce que les oeuvres d'art non identifiées soient intégrées définitivement aux collections nationales avec une information du public.

Texte de la réponse

Le rapport de la mission Mattéoli, rendu le 17 avril 2000, comporte dans ses conclusions un certain nombre de recommandations précises. Plusieurs recommandations concernent les deux mille oeuvres et objets d'art confiés en 1949 à la garde de la Direction des musées de France et inventoriés sous la cote MNR (musées nationaux récupération). Les recherches historiques et juridiques ayant montré que certaines de ces oeuvres n'avaient pas fait l'objet de spoliations, la mission Mattéoli estime qu'elles doivent être intégrées définitivement dans les collections nationales. Il ne s'agit pas d'oeuvres non identifiées, mais, au contraire, d'oeuvres dont l'itinéraire a pu être retracé avec certitude et dont il est désormais prouvé qu'elles n'ont pas été spoliées à leurs propriétaires. Les services du ministère de la culture étudient actuellement quelle forme juridique peut prendre cette intégration. Il convient en effet de modifier plusieurs textes réglementaires, dont le décret n° 49-1344 du 30 septembre 1949 relatif à la fin des opérations de la commission de récupération artistique par lequel l'Office des biens et intérêts privés a attribué à la Direction des musées de France la conservation des oeuvres inventoriées sous la cote MNR.

Données clés

Auteur : M. Léonce Deprez
Circonscription : Pas-de-Calais (4e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 48405
Rubrique : Patrimoine culturel
Ministère interrogé : culture et communication
Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 juillet 2000, page 3873
Réponse publiée le : 28 août 2000, page 5055